

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 29 mars 2024
Secrétaire de séance : André LABARTHE

Etaient présents 48 titulaires, 1 suppléant, 10 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE, Bruno JUNGALAS

Suppléant : Jérôme PALAS (suppléant de Michel CONTOU-CARRERE)

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Ophélie ESCOT à Jacques MARQUÈZE, Jean-Michel IDOÏPE à Anne BARBET, Claude BERNIARD à Laurent KELLER, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Jean CONTOU-CARRÈRE à Flora LAPERNE, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY,

Absents : Jean-François CASAUX, David MIRANDE, Marie-Pierre CASTAINGS, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Patrick MAILLET, Muriel BIOT, Martine MIRANDE, Christophe GUERY,

L. ALTHAPE expose :

Rôle / objectif du pôle :

- > Définir la stratégie de développement touristique de la collectivité.
- > Mettre en œuvre, suivre et évaluer la politique et les dispositifs de développement touristique.
- > Assurer le pilotage des appels à projets et la coordination générale des projets de développement touristique.
- > Gérer le Plan Local de Randonnées.
- > Gérer l'Espace Somport.
- > Accompagner les porteurs de projets.

Proposition de BP 2024 – Fonctionnement :

LIBELLES	Tourisme Coordination	Tourisme PLR
Fonctionnement dépenses BP 2024	1 388 769.01	113 291.28
Fonctionnement recettes BP 2024	210 000,00	

Contribution à l'Office de Tourisme du Haut-Béarn / renouvellement de la convention d'objectifs 2024-2026

La CCHB a délégué la compétence obligatoire « Promotion de Tourisme, dont la création d'office de tourisme » à l'Office de Tourisme du Haut-Béarn, créé sous statut EPIC. L'OTHB, qui embauche 14,5 ETP répartis sur 4 bureaux d'information touristique (Arette, La Pierre Saint-Martin, Bedous et Oloron Sainte-Marie) assure les missions de : accueil, information, promotion, commercialisation, coordination des acteurs.

Une convention d'objectifs sur 3 ans définit les missions que la CCHB confie à l'Office de Tourisme du Haut-Béarn. Dans cette convention, l'OTHB s'engage à mettre en œuvre les actions nécessaires afin de répondre à l'ambition politique de la Communauté de Communes du Haut-Béarn et aux axes stratégiques suivants :

- AXE A – Positionner la destination des Pyrénées béarnaises pour un tourisme durable toute l'année
- AXE B - Accompagner les professionnels du territoire pour répondre aux clientèles ciblées
- AXE C - Développer les collaborations avec les territoires d'Aragon et de Navarre pour développer le tourisme transfrontalier

Un avenant à cette convention est prévu chaque année pour préciser le plan d'actions annuel.

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, une subvention d'équilibre est versée à l'OTHB de 780 000 €. Il est à souligner, qu'en raison des contraintes financières de la CCHB, et d'un commun accord avec l'Office de tourisme, la subvention a été diminuée en 2023 de 30 000 € par rapport aux années précédentes.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Haut-Béarn délègue à l'Office de Tourisme du Haut Béarn :

- Le recouvrement de la taxe de séjour, grâce à l'outil de gestion « Nouveaux territoires » que la CCHB met à disposition de l'OTHB pour optimiser ce recouvrement (6 500 €)
- La mise en place d'une animation spécifique auprès des loueurs et des collectivités afin d'optimiser les recettes.

Le produit de la taxe de séjour (210 000 € environ) est reversé à l'Office de Tourisme du Haut-Béarn, pour sa mission de service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion du tourisme. A noter que, conformément à la délibération prise lors du conseil communautaire du 29 juin 2023, la taxe acquittée par les touristes comprend la part (10%) reversée au Conseil départemental pour le développement touristique du département et la part (34%) reversée depuis le 1^{er} janvier 2024 à la Société du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest pour le financement de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, du Grand projet du Sud-Ouest et de la Ligne Nouvelle Montpellier- Perpignan.

Entretien du Plan Local de Randonnée

L'objectif est de maintenir une offre de randonnées (pédestre, VTT et trail) de qualité sur le territoire pour rester leader en matière de randonnées sur le département.

En effet, la randonnée est la première activité pratiquée par les visiteurs, et représente une vitrine de notre offre touristique.

Avec près de 116 itinéraires à entretenir répartis sur l'ensemble du territoire (2 à 3 coupes de fauchage, dégagement de chablis, entretien balisage), le coût de l'entretien annuel est de 51 000 €.

Démarche Montagne béarnaise

La Montagne béarnaise qui regroupe les communautés de communes du Pays de Nay, de la Vallée d'Ossau et du Haut-Béarn et les trois offices de Tourisme de ces territoires constitue un territoire de projet fédéré autour des valeurs du développement durable.

Sans structuration juridique, elles se sont associées sur diverses thématiques pour mieux appréhender les défis de demain (le contrat d'attractivité, les fonds européens, la politique vélo, la rénovation énergétique, ...).

En 2021, elles se sont associées pour candidater au « Plan Avenir Montagne ingénierie » (PAMi). Une cheffe de projet a été recrutée en 2022 pour assurer l'ingénierie de coordination et d'animation du projet pour une durée de deux ans. En 2023, l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) a validé une prolongation du dispositif pour 2024-2026.

En 2023, elles ont également candidaté au nouvel appel à projets du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine « Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques » (ACTT) qui va permettre une contractualisation de 3 ans (2024-2027).

Autour de ces 2 dispositifs, les trois intercommunalités travaillent activement avec les trois offices de tourisme sur des thématiques communes telles que la gestion des flux et de l'accueil des sites, la qualité des hébergements touristiques, l'attractivité du territoire pour les saisonniers et la pluriactivité, l'adaptation des activités liées à l'eau, l'itinérance vélo, la valorisation des activités pleine nature. Avec le dispositif ACTT, elles vont renforcer l'appropriation d'une stratégie de tourisme écoresponsable, favoriser le développement de la responsabilité sociétale des entreprises et développer et optimiser la stratégie économique des professionnels du tourisme.

En 2024, en plus de la participation au poste d'ingénierie d'animation (2 700 €), il est envisagé la réalisation des actions suivantes :

- Poursuite de l'étude 2023/2025 portée par l'association Transition « Développer l'attractivité et la pluriactivité de l'emploi saisonnier » : participation CCHB de 3 000 €.
- Etude « Faire du vélo un mode de découverte de la Montagne béarnaise » : participation CCHB de 2 500 €.
- Elaboration d'un schéma d'accueil et d'aménagement des aires de camping-cars et de vans aménagés : participation CCHB de 2 700 €.

Appel à projets Aide aux associations « Faire des loisirs de pleine nature un vecteur d'attractivité de la destination des Pyrénées béarnaises »

Il s'agit de remettre en place l'appel à projets initié en 2019 et destiné aux associations œuvrant pour le développement de l'offre de loisirs de pleine nature et répondant aux axes stratégiques de la politique touristique.

La CCHB souhaite, à travers cet appel à projets, soutenir les associations ayant des projets contribuant à la structuration et à la valorisation de l'offre de loisirs de pleine nature, et renforçant ainsi l'attractivité de la destination touristique des Pyrénées béarnaises.

Les loisirs de pleine nature sont également à considérer comme un moyen de découverte des patrimoines du territoire : savoir-faire, patrimoine naturel, patrimoine bâti, mais également d'éducation à l'environnement pour tous types de publics.

L'appel à projets, qui sera lancé fin avril 2024, privilégiera le financement d'un ou plusieurs projets répondant aux objectifs définis dans notre plan de développement touristique :

- Conforter l'offre de randonnées, offre « cœur de marché »
- Faire de l'activité « trail » un produit touristique générateur de courts séjours
- Faire du territoire une « destination vélo » reconnue
- Développer et structurer l'offre de loisirs de pleine nature (pêche, eaux-vives, escalade, accro branche ...) en tant qu'élément différenciant du séjour
- Faire de l'offre de loisirs de pleine nature un moyen de découverte des patrimoines ou d'éducation à l'environnement.

Le budget alloué à cet appel à projets est de 10 000 €.

Soutien aux événements de portée nationale et internationale – faire du Haut-Béarn une « Destination vélo »

Dans le cadre de l'objectif de faire du Haut-Béarn une destination vélo et de renforcer sa notoriété sur cette filière, il est proposé de poursuivre l'accueil d'une étape de l'événement international TRANSPYR, une traversée des Pyrénées de la côte Atlantique à la côte Méditerranéenne en VTT, vélo de route, Gravel ou vélo à assistance électrique (VAE). L'accueil de cette course se fait en partenariat avec l'Agence Départementale du Tourisme (ADT64) et le Conseil départemental. Cet événement, de renommée internationale (avec près de 350 participants provenant de 30 pays), représente une opportunité de communication et de promotion du Haut-Béarn comme une destination vélo. Le coût de cet accueil est de 7 000 €.

Adhésion et partenariat avec l'Agence Départementale du Tourisme (ADT) sur l'observatoire touristique

L'ADT a pour objet de préparer et mettre en œuvre, sous la responsabilité du Conseil départemental, la politique de développement touristique du département dans tous ses territoires et sous toutes ses formes. Elle assure, au niveau du département, l'assistance aux montages de projets touristiques publics et privés, l'observation économique du tourisme ainsi que l'élaboration, la promotion et la commercialisation des produits touristiques, en collaboration avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme à l'échelon départemental et intercommunal ainsi qu'avec toute structure locale établie à cet effet.

Elle assure le développement d'ingénieries et de prestations de conseil sur le territoire du département, en France et à l'étranger.

Cette adhésion coûte 10 500 € par an.

Dans le cadre de ses missions et d'un conventionnement particulier, l'ADT accompagne la CCHB dans l'observation touristique des retombées économiques. En effet, dans l'objectif de parfaire les outils d'évaluation et de mieux mesurer l'impact économique de la politique touristique sur le territoire, il s'agit de réaliser une étude de fréquentation et d'analyse des données touristiques : fréquentation mensuelle et étude annuelle des retombées économiques, pour un coût de 3 500 €.

Association PPMM

L'Association Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne propose :

- Un service d'accueil et d'accompagnement des travailleurs saisonniers et des employeurs du territoire, et assure pour cela des permanences toute l'année à Bedous, Arette et la Pierre Saint-Martin.
- Des actions de promotion des métiers de la montagne et de la pluriactivité au Lycée de Soeix et dans les différents événements liés à l'emploi (Forum job d'été, Forum de l'Emploi...).

Pour ces actions, la CCHB apporte un financement de 3 000 €.

Entretien de l'Aire de Barétous

Dans le cadre de la gestion de l'Aire d'accueil touristique de Barétous, il a été établi en 2022 une convention de mise à disposition des services techniques de la commune d'Ance-Féas auprès de la CCHB afin d'assurer l'entretien courant des terrains et du bâtiment d'accueil.

Le coût de cette mise à disposition est de 4 500 €.

Gestion de l'Espace du Somport

La CCHB gère l'Espace du Somport, situé en zone cœur du Parc national des Pyrénées.

La CCHB a engagé un important projet de modernisation et de diversification, en rénovant le bâtiment d'accueil en 2022, accueillant les différents services et activités de la station, et en développant des activités praticables toute l'année. Ce projet vise à renforcer l'attractivité du site et à faire de l'Espace du Somport un site de loisirs et de découverte du patrimoine ouvert toute l'année. Il vise également à pallier au manque d'enneigement éventuel en hiver.

Mais le projet de diversification des activités n'a pas pu aboutir et être mis en place pour l'été 2023 faute d'autorisation administrative.

Par ailleurs, en 2023 le fonctionnement du site a été impacté par :

- Une période d'enneigement annuelle inférieure à la moyenne des 5 années précédentes (avant COVID), soit un manque d'environ 28 jours (une moyenne de CA de 3500 €/jour).
- Une mauvaise météo en juin et juillet qui n'a pas favorisé la fréquentation.

Ainsi, avec l'absorption du déficit lié à la crise sanitaire (2020 et 2021), l'Espace Somport présente un déficit cumulé de près de 200 000 euros en 2023.

Pour la 1^{ère} fois depuis la fusion des communautés de communes en 2017, une subvention d'équilibre sera apportée au BP24 de la régie du Somport.

Dans la mesure où l'absence de neige de janvier et février 2024 génère déjà un manque de près de 100 000 € de recettes par rapport à l'année 2023, il est proposé 250 000 € de subvention d'équilibre pour absorber le déficit de l'année 2023 et certainement une partie du déficit 2024.

Face à cette situation, des mesures seront mises en place pour réduire les charges de fonctionnement en 2024. Il est proposé une réduction de l'ouverture du site en avril, mai, juin, septembre et octobre à hauteur d'une journée par semaine. Le site sera fermé tout le mois de novembre. Sur ces mois, une demande d'autorisation d'activité partielle est en cours.

Cette décision a fait l'objet d'un avis favorable du CST le 20 mars 2024.

Proposition de BP 2024 – Investissement :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	BP 2024 DEPENSES	BP 2024 RECETTES
145	Refonte du PLR	10 000.00	

180	Modernisation du centre de ski	524 194.06	695 143.58
242	Instrumentation RN 134 (RAR)	153 800.12	114 823.20
024	Cession Maison de la Vallée		130 000.00

Développement et amélioration du Plan Local de Randonnées : Il s'agit de s'inscrire, comme chaque année, dans une démarche d'amélioration du réseau pour mieux répondre aux attentes des pratiquants et des communes : modification de tracés existants, ajouts de nouveaux parcours en collaboration avec les communes, amélioration des stations-services vélo pour un montant de 10 000 €.

Poursuite du projet de modernisation et diversification de l'Espace du Somport : il s'agit de mettre en œuvre les travaux inscrits en RAR 2023 de mise en place des sentiers et activités de découverte du patrimoine, de reporter les travaux d'amélioration et de sécurisation des pistes non réalisés en 2023 (40 000 €), de mettre en œuvre les aménagements de franchissement et cheminement des parkings vers le bâtiment d'accueil (10 000 €) et de lancer l'étude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gîte (30 000 €), pour un montant total de dépenses de 524 194,06 € et un montant de recettes de 695 143,58 €.

Vente de la Maison de la Vallée à La Pierre Saint-Martin : Le Conseil communautaire du 9 mars 2023 a validé la vente de la Maison de la Vallée à La Pierre Saint-Martin au Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques. Le prix de vente délibéré est de 130 000 €. L'acte de vente a été signé le 22 décembre 2023.

Instrumentation nivo-météorologique de la RN 134 : dans le cadre de la sécurisation de la RN134 du pont de Lescun au Col du Somport, la CCHB a validé par délibération en date 25 mai 2023 la mise en place de l'instrumentation nivo-météorologique à acquisition automatique. Le dispositif est opérationnel depuis décembre 2023 mais il reste à rajouter une batterie complémentaire et à paramétrer les données du pluviomètre sur les stations de Ricarouye et Tranchère.

Toutes les dépenses sont inscrites dans les « restes à réaliser » : il reste à payer la totalité des investissements et le solde de la maîtrise d'œuvre, soit un montant de 153 800,12 € TTC.

80% de subventions sont attendues dans le cadre du Fond vert de l'Etat. La recette initialement inscrite au BP23 de 143 023 € a été ramenée à 114 823 € en raison d'une sous-réalisation des dépenses, ce qui explique la recette négative de 28 200 €.

Une convention a été signée avec la DIRA afin de leur transférer la gestion, l'entretien et la maintenance annuelle de ce dispositif.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 56 voix pour et 3 abstentions/nuls/blancs/non-participations (B. MORA, B. AURISSET, P. BAHOU),

- APPROUVE le programme de la politique touristique de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent aux projets de Budget Primitif 2024 des rapports n°11 et 25,
- ADOPTE le présent rapport.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID : 064-200067262-20240410-240410_04_FIN-DE

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 avril 2024
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Signé AL

André LABARTHE

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY